AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉUNION

Siège Social
24 rue de la Source
CS 11048
97404 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. 02 62 94 25 94
Email : president@reunion.chambagri.fr

Saint-Denis, le 17 MAI 2023

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
256 rue Hubert Delisle – CS 32117
97831 Le Tampon Cedex

Vos Réf : 35/2022/DATDE/PUH/AB RAR2L17140022021

Nos Réf : FV/JA/IC/GS/KP/vm/N°11/2023_D3P

Objet : Avis modification PLU de la Commune du Tampon

Dossier suivi par : Kelvin PAVADÉPOULLÉ
Email : kelvin.pavadepoulle@reunion.chambagri.fr
Tél. : 0262 94 69 41

Monsieur le Maire,

Vous avez adressé à la Chambre d'Agriculture, par courrier en date du 15 mars 2023, l'arrêté municipal N°14-2022, concernant la modification du PLU du Tampon pour le rendre conforme au jugement Avant Dire Droit N° 1900918 du Tribunal Administratif de La Réunion en date du 28 février 2022 et je vous en remercie.

En qualité de Personne Publique Associée, j'ai l'honneur de vous adresser nos remarques.

Cette présente modification se compose d'un complément de l'évaluation environnementale spécifique pour l'ER N°46 et porte sur l'annulation du classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées section BW N°131, 132 et 3279.

Ce projet n'a aucun impact sur les terres agricoles de la commune, ni sur l'agriculture tamponnaise. Ainsi, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable sur le présent projet de modification du PLU de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉUNION

Frédéric VIENNE

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924

Siret 189 741 119 000 11
APE 94.11Z
www.reunion.chambagri.fr